

LES OUTILS POUVANT VOUS AIDER...

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

NOM DE L'ÉCOLE : École secondaire Roger-Comtois	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	1707		Laurie L'Hérault
	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
	790	917	Annie Lachance

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il répond aux obligations de la Loi sur l'Instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école et il s'inscrit dans les valeurs de notre projet éducatif.

NOTRE SITUATION :

NOS FORCES :

- À la suite de l'analyse des résultats du questionnaire « La sécurité à l'école : violence et intimidation » qui a été fait en 2012, nous constatons que 79,6% des élèves se sentent en sécurité à l'école. 85,5% des élèves disent ne jamais avoir subi de violence physique dans notre école;
- À la suite de l'analyse des résultats du questionnaire « COMPASS-Québec 2017-2018, nous constatons que seulement 3% des élèves disent avoir été victimes de cyber-intimidation, phénomène de plus en plus répandu dans les écoles;
- Depuis plusieurs années, les membres de la table de prévention interviennent de façon directe auprès des élèves victimes d'intimidation ainsi qu'auprès des élèves auteurs d'actes d'intimidation;
- Nous appuyons nos interventions sur les valeurs du code d'éthique: Respect, Intégrité, Rigueur, Engagement;
- le conseil étudiant est très impliqué dans l'élaboration des règles de conduite et l'application du code d'éthique;
- De nombreux services sont offerts à tous les élèves de l'école : psychoéducatrice, psychologue, éducatrices spécialisées, intervenant en prévention de la toxicomanie et de la violence, techniciens en travail social, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, techniciens en loisirs.

Résultats du sondage « La sécurité à l'école »:

Années de passation du questionnaire SÉVI					
Éléments sur lesquels les élèves ont été sondés	2012-2013	2018-2019	2021-2022	2025-2026	
Sentiment de sécurité à l'école.	79,6%				
Manifestations de violence les plus présentes à l'école.	Violence verbale				
Endroits où l'intimidation et la violence se vivent davantage.	Couloirs et vestiaires				
Aide apportée par les adultes de l'école. ¹	Pas de résultats				
Nombre de fois que les élèves ont vécu de l'intimidation et de la violence à l'école.	Pas de résultats				

NOS PRIORITÉS D'ACTION pour 2019-2020 SONT:

- Appliquer la procédure en cas de gestion de crise et de mesures d'urgence;
- Appliquer le plan de lutte à la violence et à l'intimidation;
- Assurer la passation du questionnaire SÉVI à tous les élèves de l'école;
- Bonifier le plan de surveillance stratégique (intérieur et extérieur du bâtiment);
- Continuer à renforcer le sentiment de sécurité;
- Convaincre les élèves victimes et témoins de dénoncer les actes d'intimidation;
- Créer une adresse internet pour faciliter les dénonciations;
- Évaluer nos pratiques deux fois par année;
- Former un comité d'élèves qui travaillera de concert avec les membres du comité sur la prévention de la violence et de l'intimidation;
- Mettre en place les moyens proposés à la suite de l'étude COMPASS;
- Mettre en place un comité Antimidation;
- S'assurer d'une compréhension commune de l'intimidation et de la violence;
- S'assurer de l'intervention de tous les intervenants de l'école en cas d'intimidation ou de violence;
- Sonder les élèves en lien avec le projet éducatif de notre école.

¹ La formulation de la question ne nous permet pas de savoir si l'élève a demandé de l'aide à un adulte de l'école.

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- ➔ 9 rencontres avec les membres de la table de prévention;
- ➔ Ateliers CACTUS animés par es intervenants d'Entraide Jeunesse Québec pour des élèves ciblés;
- ➔ Ateliers d'habiletés sociales et de résolution de conflits pour les élèves de Créatic;
- ➔ Ateliers en classe sur l'intimidation et le passage primaire-secondaire;
- ➔ Ateliers sur la gestion des conflits pour les élèves de secondaire 1 et 2;
- ➔ Camp Vallée Jeunesse pour 20 élèves de secondaire 1;
- ➔ Conférence « Nul n'est censé ignorer la loi » par le policier-école;
- ➔ Conférences techno « logiques » données par le policier-école en secondaire et en CPFC;
- ➔ Fête multiculturelle organisée par l'AVSEC;
- ➔ LLDS;
- ➔ Comité Antimidation.
- ➔ Surveillance stratégique (intérieur et extérieur de l'école);
- ➔ VIRAJ;

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- ➔ Transmettre le plan de lutte à tous les parents de l'école comprenant le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, ainsi que les règles de conduite de l'école;
- ➔ Fournir divers aide-mémoire aux parents afin de mieux les outiller (victimes, témoins ou intimidateurs);
- ➔ Référer les parents à différents organismes d'aide en cas de violence ou d'intimidation;
- ➔ Dans l'agenda, ajouter un lien qui permet aux élèves et aux parents de dénoncer les situations d'intimidation;
- ➔ Mettre en place des moyens de communication efficaces et variés pour tenir les parents informés tout au long de l'année : site Internet, courriels, appels téléphoniques;
- ➔ Informer les parents par la transmission de documentation sur le fonctionnement scolaire et sur la disponibilité des services offerts par l'école;

Dans le protocole, nous y retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté;
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes;
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou le témoin d'un acte;
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes;
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence;
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents;
- La méthode de consignation des situations d'intimidation ou de violence.

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.